

Opel Assurance



Le produit Opel Assurance est une assurance qui rassemble les garanties Responsabilité (y compris la 1ère assistance), Protection du véhicule (omnium, mini-omnium,...), Protection du Conducteur, Protection juridique et Assistance +.

Ce produit a été développé par A.Belgium, compagnie d'assurances belge, et est soumis au droit belge. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite.

Téléphonez gratuitement au 0800/30120 pour obtenir plus d'informations ou demander une offre.

N'oubliez pas de consulter les conditions générales d'assurance de ce produit avant de souscrire. Les couvertures offertes sont nombreuses et expliquées dans ces conditions qui précisent également les éventuelles limites et exclusions des garanties. Vous pouvez obtenir ce document gratuitement sur le site Internet www.opel.be

En cas de plainte éventuelle, vous pouvez faire appel au service Customer Protection (Place du Trône 1 à 1000 Bruxelles, e-mail: customer.protection@axa.be). Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).

'OPEL ASSURANCE' est un produit d'A.Belgium,
S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979)
Siège social : Place du Trône 1, 1000 Bruxelles – Belgique • Tél. : 02 678 61 11 • Fax : 02 678 93 40
N° BCE : TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles.